

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

en application des articles L121-16 et suivants et R 121-19 et suivants du code de l'environnement

## Révision du Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du golfe du Morbihan

### **Objet de la concertation**

Le schéma de mise en valeur de la mer et du littoral (SMVM) du Golfe du Morbihan, qui couvre les 19 communes riveraines du Golfe, a été approuvé par arrêté préfectoral le 10 février 2006 pour 10 ans. Il fixe les orientations fondamentales de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur du littoral du golfe du Morbihan et détermine la vocation générale des différentes zones, notamment celles affectées au développement des activités humaines : activités nautiques et balnéaires, cultures marines, pêche à pied et embarquée....

La révision du Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du golfe du Morbihan est en cours d'élaboration. Celle-ci est soumise à la procédure d'évaluation environnementale, au titre de l'article L.122-4 du code de l'environnement. Une concertation préalable est organisée sous l'égide de garants, suivant les modalités de mise en œuvre définies par les articles L.121-16 et suivants du code de l'environnement.

### **Garant**

Les garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public (décision n°2018/11/SMVM MORBIHAN/1 du 5 décembre 2018) :

- Madame Danielle Faisse (danielle.faysse@garant-cndp.fr),
- Monsieur Jean-Paul Puyfaucher (jean-paul.puyfaucher@garant-cndp.fr).

### **Durée de la concertation**

La concertation préalable sur le projet de révision du schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du golfe du Morbihan, sera ouverte du vendredi 22 mars au jeudi 25 avril 2019 inclus.

### **Modalités de la concertation**

Le dossier de concertation préalable du public sera consultable à partir du 22 mars 2019, à l'adresse suivante : [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr) (rubrique : Publication/concertation prealable).

La concertation préalable se déroule autour de quatre modalités :

- **une plate-forme informative et participative sur internet** : [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr) permettant au public de s'informer sur les enjeux et de déposer ses commentaires sur les orientations proposées ou d'en proposer d'autres, via un questionnaire mis en ligne.
- **deux réunions publiques** pour présenter le projet et échanger sur les orientations et les actions, se déroulant de 18H00 à 20h00 en :
  - Salle Armorique, au centre culturel l'Hermine (**modificatif sur le lieu**) à Sarzeau, le 26 mars 2019 ;
  - mairie de Baden, le 9 avril 2019.
- **un atelier citoyens** pour approfondir la réflexion sur les enjeux intégrateurs du SMVM, se déroulant de 18H00 à 20h30 le 3 avril 2019 à la DDTM du Morbihan, 1 Allée du Général Le Troadec à Vannes. La participation est limitée à 50 personnes pour l'atelier. Le public peut s'inscrire à l'atelier :
  - à partir du site internet : [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr) ;
  - en envoyant un mail à : [ddtm-smvm-ide@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-smvm-ide@morbihan.gouv.fr) ;
  - en écrivant à : Concertation SMVM, DDTM, 1 Allée Général Le Troadec - BP 520 – 56019 Vannes Cedex.
- **un atelier réservé à des étudiants en partenariat avec l'Université de Bretagne Sud.**

À l'issue de la concertation, le bilan sera mis en ligne sur le site internet indiqué ci-dessus.